



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ÉLÈVES
FCPE DU GARD**

98, Route de Sauve – 30900 NIMES
Téléphone : 04 66 23 94 33
e-mail : contact@fcpe30.fr
Site : <http://www.fcpe30.fr>

Monsieur Denis BOUAD
Président du Gard

Nîmes le, 7 juin 2016

Objet : Transports scolaires

Monsieur le Président du Département du Gard,

Suite au vote du budget du conseil départemental du Gard et après confirmation de l'information annoncée sur les tarifs transport scolaire pour la rentrée 2016, les parents d'élèves de la FCPE interrogent leurs élus afin de comprendre votre motivation à appliquer un coût supplémentaire aux familles ce qui est totalement inéquitable et injuste.

Pour la FCPE du Gard, aucune augmentation supplémentaire n'est acceptable, tant légalement que socialement. La FCPE s'appuie sur l'Article 13. de la constitution du 27 octobre 1946 à propos de l'égalité d'accès à l'éducation :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

La délégation de service public (DSP), signée également avec Nîmes Métropole et l'agglomération du grand Alès, a établi les tarifs en 2009 et ce jusqu'en 2019 en l'absence de modification du contrat actuel. Cette convention de délégation de service public, doit être transférée au 1er janvier 2017 à la nouvelle région, ainsi que l'a précisé Olivier GAILLARD, vice-président aux transports au conseil départemental, en février 2016 au cours de son entretien avec Johann Just, vice-président et Francis Nicolle administrateur de la FCPE du Gard. Cette actualité a été relayée par Objectif Gard.

Le département a donc improvisé une nouvelle façon d'imputer les familles à travers des frais de dossier d'abord établis à 20€ en 2014, puis cette année à 30 € par enfant pour les 28 000 enfants qui empruntent « Edgard ». Ce paiement de frais de dossier non prévu dans le contrat de DSP est-il juridiquement acceptable ?

Le conseil départemental du Gard, sous la pression d'un tour de vis budgétaire national se retrouve-t-il chargé de faire des choix contraires à ses engagements pris en 2009 pour 10 ans ?

Comment feront les familles déjà gravement en difficulté financière pour envoyer leurs enfants au collège ?

La FCPE du Gard s'oppose fermement à la décision du président du conseil départemental du Gard M. BOUAD, d'augmenter le transport scolaire.

Les enfants gardois, ne doivent pas faire les frais de difficultés conjoncturelles à boucler le budget d'une collectivité locale.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Département du Gard, mes cordiales salutations.

Florence Testud
Président FCPE 30